



**Arrêté municipal n° 2025\_0032**  
**Police de Circulation et de Stationnement**  
**Vide Greniers et Marché de plein vent**

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

**Considérant** la demande de Monsieur Frédéric Garrigues Président de la pétanque Vielmuroise d'organiser un vide greniers le 29 juin 2025.,

**Considérant** que pour la sécurité des personnes il est nécessaire de réglementer la circulation

**ARRETE**

**Article 1er** : Le 28 juin 2025 de 12h00 au 29 juin 2025 à 19h00, le stationnement sera interdit :

Place de l'Esplanade côté pair et impair,

Début du Boulevard des Platanes *côté pair.*

Place de l'abbaye.

**Article 2** : La circulation sera interdite :

- Place de l'Esplanade
- Boulevard des Platanes et une déviation sera mise en place de la rue du Barry vers la rue de la Carrierade et Grand'rue.
- Rue Neuve.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et sera affiché sur chaque section de voie concernée par les présentes dispositions.

**Article 4** : Madame le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur sur Agoût

Le 17 juin 2025

Le Maire,

Catherine **Rabou**

